

Questions des candidats et réponses apportées par VALDELIA

Marché : contrôle des metteurs en marché

Date	Question	Réponse de VALDELIA
13/10/2017	J'ai une question qui concerne la durée du contrat que vous avez prévu entre le prestataire choisi et Valdedia. S'agit-il d'un engagement sur 3 années ?	Il s'agira d'un contrat d'1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.
31/10/2017	Les frais de déplacements liés aux contrôles sur site sont-ils à comprendre dans le prix de la journée d'audit ou bien feront-ils l'objet d'un remboursement aux frais réels en plus de la journée d'audit ?	Les frais de déplacement seront remboursés aux frais réels
31/10/2017	Quel est le montant moyen de contribution acquitté par les adhérents chez Valdedia ? (dont les plus hautes tranches de contribution des 25 à contrôler sur site ? Si 1000 adhérents sont des petits contributeurs, quel est leur niveau moyen de contributions ?)	Le montant perçu est de 17m€ ; nous ne donnons pas à ce stade, de précision sur les contributions nominatives versées par les adhérents
31/10/2017	Faut-il comprendre dans le prix de l'audit le suivi de ces mêmes adhérents à réaliser en n+1 ?	Le contrat sera d'1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction
31/10/2017	Sommes-nous bien d'accord que les contrôles des données des mises en marché ne seront étudiées que sur l'année 2017 (et non sur les autres années passées éventuellement non prescrites 2016 et 2015) ?	Pour l'année 2018, seront étudiées les données de mise en marché 2017
31/10/2017	Valdedia était-il en contrat avec un cabinet tiers pour la période d'agrément précédente ?	VALDELIA est actuellement en contrat avec un Cabinet tiers, tel que le prévoit notre cahier des charges. Ce contrat prend fin au 31 décembre 2017.
31/10/2017	Est-il possible de nous transmettre le contrat d'adhésion type signé entre les adhérents et Valdedia ?	Ce contrat est en cours de validation par les pouvoirs publics. Il ne peut être transmis pour le moment.